

FORMATION

« REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AU CONSEIL MÉDICAL »

Population concernée :

La formation s'adresse aux représentant·e·s du personnel dans les conseils médicaux.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Les questions liées aux conditions de travail sont des questions importantes pour la CGT. Elles rejaillissent régulièrement, aussi bien dans l'actualité qu'à travers les interrogations portées par nos militant·e·s et syndiqué·e·s. Les représentant·e·s du personnel dans les Conseils Médicaux ont un rôle important pour défendre les droits des agents.

Rien n'est prévu par l'administration pour former et informer les représentant·e·s du personnel.

Les objectifs de formation :

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité d'approfondir et d'argumenter sur les questions des conditions de travail et de la partie médicale dans les conseils médicaux.

Les thèmes abordés :

- Réglementation relative aux Conseils Médicaux
- Enjeux individuels et collectifs
- Moyens d'intervention des représentant·e·s du personnel

Les prérequis à cette formation :

Être représentant·e du personnel au Conseil Médical.

Évaluations prévues :

La formation est structurée par des travaux de groupe qui sont évalués en plénière à chaque étape, garantissant que chaque stagiaire suive les étapes de sa construction. Des synthèses suivent chaque apport de connaissances afin de valider un socle commun à

tous. Une évaluation globale de la formation est faite en fin de stage.

Forme et durée de l'action de formation :

- Formateurs : Ghislaine LUCAS et Fabrice MASSOULIE
- Formation utilisant des ateliers de mise en dynamique et variant les modes d'apprentissage
- La formation est prévue pour démarrer le mardi 31 mars à **11 h** et s'arrêter à **16 h** le jeudi 02 avril 2026
- Durée selon la description ci-dessus : 2,5 jours.

Hébergement avec tarif CGT :

- Hôtel Formule 1 (porte de Montreuil) : 08 90 26 01 53
- Ideal Hôtel (métro Robespierre) : 01 42 87 29 76
- Ibis Budget Montreuil : 08 92 68 09 62
- Ibis Vincennes : 08 92 68 32 57

NOUVEAU : pour les hôtel Ibis, afin de bénéficier du tarif CGT, il est recommandé de passer par le site dédié :

<https://all.accor.com/a/fr.html>

(dans « **TARIFS SPÉCIAUX** », cocher « **VOYAGEURS D'AFFAIRES AVEC CONTRAT** », code client : **SCP4295628**, Code d'accès : **CO436FR593**)

contact

Nathalie CARPENTIER

Tél. : 06 30 42 18 18

Courriel : nathalie.carpentier@i-carre.net

DU 31 MARS AU 02 AVRIL 2026

AU SIÈGE DE LA CGT À MONTREUIL

FNEE-CGT - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil - Noyau B - 3e étage



équiper pour agir

Bulletin d'inscription

à retourner à Nathalie Carpentier

L'inscription au stage n'est définitive qu'après accord confirmé par écrit

Formation « **REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AU CONSEIL MÉDICAL** »
du mardi 31 mars au jeudi 02 avril 2026

à remplir lisiblement

Lieux : Siège de la CGT - FNEE-CGT - Salle de réunion de la fédération - Noyau B - 3e étage

M. Mme

NOM - PRÉNOM : AGE :

Adresse (pour envoi du courrier) :

Téléphone (fixe, mobile) : Courriel :

Responsabilités :

Envoyé par (organisation) :

Nom du responsable :

Besoins ressentis en matière de formation :

Formations antérieures :

Arrivée la veille (lundi 30 mars) Arrivée le mardi matin

Signature du demandeur

Signature du responsable de l'organisation

Bulletin à renvoyer à nathalie.carpentier@i-carre.net



Modèle de demande de Congé de formation syndicale

Cette demande doit être adressée par écrit auprès du chef de service ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

À défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

A la fin du stage une attestation de présence vous sera délivrée pour remettre à votre administration.

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

Madame ou Monsieur le ou la Chef(fe) de service
Service (Nom)
Adresse
à, le

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame ou Monsieur le ou la Chef(fe) de Service,

Conformément à l'article L 215-1 et aux articles R. 215-1 à R. 215-10 du Code Général de la Fonction Publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de mon service du au , en vue de participer à un stage de formation syndicale organisé par « *la formation syndicale CGT⁽¹⁾* » qui est un organisme agréé par l'arrêté du 29 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Cette formation aura lieu à la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT, FNEE CGT - 263 rue de Paris - Case 543 - 93515 Montreuil Cedex.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé. Je vous transmettrai une attestation de présence à l'issue du stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le ou la Chef(fe) de Service, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

(1) N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z